

Hong Kong : Déclaration des syndicats étudiants de l'enseignement supérieur concernant l'interdiction de se dissimuler le visage

dimanche 6 octobre 2019, par [Hong Kong Students' Unions of Higher Institution](#) (Date de rédaction antérieure : 6 octobre 2019).

Le 4 octobre 2019, le régime a annoncé qu'il avait décidé d'invoquer les pouvoirs conférés par l'Ordonnance sur les procédures d'urgence (Emergency Regulations Ordinance), pour promulguer un texte interdisant la dissimulation du visage (« Loi anti-masques »).

Ce texte interdit aux Hongkongais.es de se couvrir le visage lors des rassemblements non autorisés, des rassemblements illégaux ou même des rassemblements et marches autorisés.

La peine maximale en cas de violation est d'un an d'emprisonnement, ce texte est entré en vigueur le 5 octobre à 0 h 00.

Les syndicats étudiants des établissements d'enseignement supérieur s'opposent fermement à l'adoption de la loi anti-masque et condamnent fermement le régime pour avoir introduit une réglementation totalitaire et détruit l'État de droit en vigueur à Hong Kong.

La loi anti-masque est une tentative d'augmenter le coût pour les citoyen.nes de la participation aux manifestations et aux assemblées, instaurant ainsi « une terreur blanche » et les privant gravement de leurs libertés constitutionnelles.

L'Ordonnance sur les procédures d'urgence (Emergency Regulations Ordinance), qui suscite un tollé encore plus vif, permet au chef de l'exécutif d'exercer un pouvoir illimité, sans passer par le Conseil législatif pour légiférer de manière arbitraire.

Le pouvoir législatif, en vertu de la séparation des pouvoirs, a été dépossédé de son rôle législatif, ce qui a fait disparaître le fondement même sur lequel il repose.

La Loi fondamentale (Basic Law) n'autorise pas le chef de l'Exécutif à légiférer, et ne lui permet pas non plus de promulguer l'état d'urgence. Pour cette raison, invoquer des pouvoirs conférés en vertu de l'Ordonnance sur les procédures d'urgence (Emergency Regulations Ordinance) est inconstitutionnel.

Ce précédent a ouvert la boîte de Pandore : le régime peut promulguer à sa guise toutes les lois restreignant la liberté du peuple y compris le couvre-feu, la limitation de la liberté d'expression, la confiscation de la propriété privée, etc.

Il pourrait même promulguer une législation concernant l'article 23 de la Loi fondamentale, comportant une peine maximale d'emprisonnement à vie.

Le Gouvernement a affirmé que la loi serait soumise au Conseil législatif pour amendement éventuel (negative vetting), mais celui-ci n'a pas le pouvoir de révoquer l'ordonnance elle-même.

La loi anti-masque marque le début officiel d'une gouvernance totalitaire à Hong Kong. L'État de droit a cessé d'exister et les libertés du peuple sont en grand danger.

En outre, la loi anti-masque ne s'applique pas à la police, ce qui étend d'autant plus son pouvoir déjà illimité.

La police de Hong Kong a maintenant un pouvoir discrétionnaire, placé au-dessus de la loi : elle peut utiliser la violence comme bon lui semble et arrêter des innocents sans aucune formalité juridique.

La loi anti-masque donne encore plus de pouvoir à la police pour porter des accusations afin de réprimer les manifestants et de consolider Hong Kong comme État policier.

Le régime a cité des exemples étrangers, comme le Canada, pour justifier l'adoption de la loi anti-masque.

Mais ces pays étrangers sont des démocraties, leurs lois anti-masques ont été adoptées selon des procédures législatives et la police canadienne n'est pas au-dessus des lois. Il existe une différence fondamentale entre Hong Kong et le Canada. La tentative honteuse et pathétique du régime de semer la confusion dans l'opinion ne trompe personne.

La promulgation de la loi anti-masque a sonné le glas de Hong Kong, nous rappelant que les Hongkongais.es doivent sortir victorieux de la « Révolution de notre temps », faute de quoi nous ne verrons jamais le jour de la libération de Hong Kong.

« Donnez-nous la liberté ou donnez-nous la mort. »

Les Hongkongais.es ont une vision allant au-delà de la vie et la mort, une loi anti-masque non seulement ne parviendra pas à effrayer le peuple, mais elle stimulera également notre détermination à défendre nos droits et notre liberté.

Le refus du Gouvernement de répondre aux exigences populaires et l'illusion suivant laquelle des lois sévères mettraient fin à toute résistance ne sont que le reflet de son ignorance.

Les Hongkongais.es ne resteront pas les bras croisés et ne bougeront pas, les syndicats étudiants de l'enseignement supérieur appellent à l'unité des Hongkongais.es :

nous ne nous inclinons jamais devant le totalitarisme et ne mourrons pas avant la victoire glorieuse de Hong Kong.

6 octobre 2019

- The Student Union of The Chinese University of Hong Kong
- The Hong Kong University of Science and Technology Students' Union
- Student Union of Chu Hai College of Higher Education Acting Executive Committee
- The Open University of Hong Kong Students' Union
- Lingnan University Students' Union
- Hong Kong Baptist University Students' Union
- The Hong Kong Academy for Performing Arts Students' Union
- The Student Union of Hong Kong Shue Yan University
- The Hong Kong Polytechnic University Students' Union
- The Hang Seng University of Hong Kong Students' Union
- City University of Hong Kong Students' Union
- The Hong Kong University Students' Union

P.-S.

Traduit de l'anglais par DL